

SAMEDI 02/10/10

	Dr Manuelle Krings	Psychiatre, psychanalyste, directrice médicale du SSM du Club André Baillon	Présidente de séance
9H15	M. Yves Lebon	psychologue, psychanalyste, enseignant de psychothérapie institutionnelle, Paris.	<u>L'Accueil de la Folie, une politique de la Psychanalyse</u>
	M. Francesco Stoppa	Coordinateur au Service de Santé Mentale de Pordenone, enseignant à l'Institut pour la Clinique des Liens sociaux en Italie. Auteur de « La prima curva doppo il Paradiso »	<u>Le quotidien comme facteur thérapeutique</u>
	Dr Thierry Lebrun	Psychiatre, psychanalyste, directeur médical de l'hôpital pour enfants et adolescents « La Petite Maison » à Chastres ; Département Adolescents et jeunes adultes du Service de Santé Mentale Chapelle-aux-champs (UCL)	<u>L'adolescence au risque de la psychose</u>
10H30			Pause
10H45	M. Alfredo Zenoni	Docteur en psychologie, psychanalyste, ancien responsable thérapeutique du Foyer de l'Equipe (ULB), Bruxelles. Auteur de « L'Autre pratique clinique » et	<u>La relation est la thérapeutique</u>

		« Le corps de l'être parlant ».	
	Dr Etienne Oldenhove	Psychiatre, psychanalyste, médecin-directeur du Woelvendael, Bruxelles.	<u>Transfert et vie quotidienne dans l'approche thérapeutique des psychoses</u>
12H30	Pause et repas		
14H00			<u>Discussion en Table ronde</u>
	M. Géry Paternotte	Psychologue, psychanalyste, SSM du Club André Baillon	
	M. Pierre Marchal	Psychanalyste, philosophe, professeur émérite à l'UCL	
	M. Freek Dhooge	Coordinateur thérapeutique de la Traversière, Nivelles	
	Dr Manuelle Krings	Psychiatre, psychanalyste, directrice médicale du SSM du Club André Baillon	
15H30	<u>Pause-café</u>		
16H00	<u>Ateliers :</u>		
	1	<u>Systèmes et Contextes dans le Travail Thérapeutique de Réseau pour "les personnes qui bénéficient d'un diagnostic de pathologie psychiatrique sévère"</u>	
	2	<u>Quelle place de la folie dans la société ? Quelle priorité dans l'organisation des soins de santé ?</u>	
	3	<u>Quel accueil de l'Autre dans l'exil ?</u>	
	4	<u>Travail du lien social : intérêts et limites respectifs de l'accueil résidentiel ou des soins dans la cité ?</u>	
	5	<u>Qui traite qui ? La suppléance : affaire du sujet ou du soignant ?</u>	